

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'UNAF 64
EN DATE DU 5 OCTOBRE 2022**

Le Comité Directeur de l'UNAF 64 s'est réuni le mercredi 5 octobre 2022 à 18H30, en visioconférence.

Tous les membres du Comité ont été convoqués :

- ❖ M. CHABRY Laurent (Président et Secrétaire Général)
- ❖ M. CHARLET Jérémy (Vice-Président et Trésorier Général)
- ❖ M. RODRIGUES Théo (Délégué Juridique Départemental)
- ❖ M. HIRIGOYEN Yonn (Représentant Jeunes Arbitres - secteur Basque)
- ❖ M. TCHAMTE Arthur (Représentant Adjoint Jeunes Arbitres - secteur Béarn)

Pour invitation :

- ❖ Mme AROSTEGUY Colynn

Présents : Mme AROSTEGUY Colynn et MM. CHABRY Laurent, RODRIGUES Théo, HIRIGOYEN Yonn.

Excusés : MM. CHARLET Jérémy (pouvoir donné à M. CHABRY Laurent), TCHAMTE Arthur.

Les points inscrits à l'ordre du jour sont rappelés :

1. Présentation de Mme AROSTEGUY Colynn, candidate au Comité Directeur de l'UNAF 64.
2. Validation de la cooptation de Mme AROSTEGUY Colynn.
3. Finalisation de la préparation du loto du 9 octobre 2022.

Résolutions :

1. Présentation de Mme AROSTEGUY Colynn, candidate au Comité Directeur de l'UNAF 64 :

Madame AROSTEGUY fait état de son identité et de sa qualité d'étudiante.

Dans le cursus de ses études, elle est tenue d'acquérir de nouvelles compétences dans une structure associative en s'y engageant. Elle a donc choisi l'UNAF 64.

Depuis le 28 juin 2022, Mme AROSTEGUY est devenue adhérente en qualité de « sympathisante » en payant la cotisation prévue à cette catégorie.

De plus, elle s'est portée volontaire afin d'intégrer l'organisation du loto du 9 octobre 2022 sous la direction de M. RODRIGUES Théo.

Mme AROSTEGUY présente ce jour sa candidature au Comité Directeur de l'UNAF 64 dans le but de s'investir encore plus au sein de l'association, apporter des idées nouvelles, et prendre part aux décisions des affaires courantes.

2. Validation de la cooptation de Mme AROSTEGUY Colynn :

La cooptation de Madame AROSTEGUY Colynn est soumise à validation des membres du Comité Directeur de l'UNAF 64, cette cooptation est validée à l'unanimité.

Madame AROSTEGUY Colynn est désormais membre assesseur du Comité Directeur de l'UNAF 64 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se prononcera sur cette cooptation. Si cette dernière est validée en Assemblée Générale, Madame AROSTEGUY Colynn restera membre assesseur pour la durée restante du mandat en cours.

3. Finalisation de la préparation du loto du 9 octobre 2022 :

Les membres du Comité Directeur établissent en commun un prévisionnel financier du loto avec toutes les données en leur possession, certains lots restent encore à récupérer auprès des fournisseurs.

L'état définitif de ces comptes sera établi la veille de l'évènement, et un bilan complet fera l'objet d'écritures comptables post évènement.

Diffusion du présent Procès-Verbal :

M. CHABRY Laurent est chargé de procéder à la diffusion du présent Procès-Verbal.

*Fait à Aïcirits-Camou-Suhast le 5 octobre 2022
Pour le Comité Directeur de l'UNAF 64,*

*Le Délégué Juridique Départemental
Théo RODRIGUES*



*Le Président
Laurent CHABRY*

